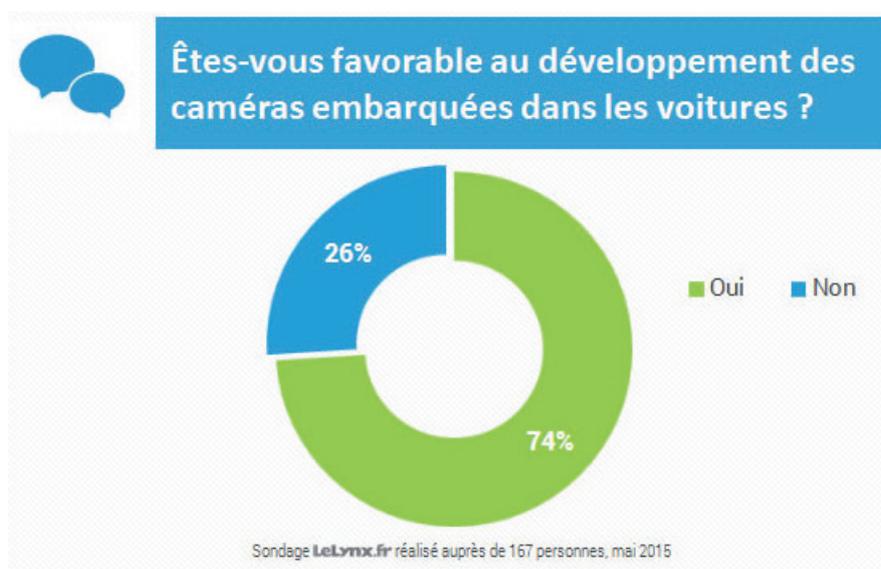


74 % DES CONDUCTEURS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES CAMÉRAS EMBARQUÉES*

*Enquête réalisée par LeLynx.fr auprès de 167 internautes anonymes abonnés à la newsletter de Mai 2015

74 % des sondés considèrent les caméras embarquées comme un vrai plus en matière de sécurité routière. Particulièrement utile en cas d'accident ou de litige, ce petit outil technologique pourrait bientôt faire partie du quotidien de tous les conducteurs.

Le résultat est sans appel : malgré quelques réticences liées à la perte d'intimité, les sondés sont très majoritairement pour le développement des caméras embarquées dans **les voitures de demain**. Pour rappel : ces outils n'ont pas vocation à filmer l'intégralité des voyages, mais simplement des **séquences de dix minutes**, qui s'effacent automatiquement au fur et à mesure si aucun accident ne survient.



« UN TÉMOIN INCONTESTABLE »

Pour les partisans du « oui », la caméra embarquée est avant tout **synonyme de sécurité** pour « éradiquer les comportements délinquants sur la route » et lutter contre les délits de fuite. En cas de litige, les internautes sont nombreux à la voir comme un allié, un témoin objectif et incontestable : « Cela éviterait beaucoup de conflits entre les conducteurs et les assurances », explique un sondé.

Conscients qu'il est souvent difficile de **déterminer les responsabilités** de chacun lors d'un accident et qu'**assurer un véhicule avec malus** a un coût non-négligeable, les défenseurs des caméras embarquées y voient une occasion de simplifier les démarches et de faire éclater la vérité. Certains proposent déjà d'étendre le procédé aux motos, tandis que d'autres imaginent les *dashcams* obligatoires pour tous les conducteurs : « *Fini les contestations inutiles !* ».

Les sondés favorables soulèvent également la question du **rôle de la justice**, qui selon eux devrait prendre une position claire sur le sujet : « *Il faut que les tribunaux prennent ces caméras en considération en cas de problème. Un rapport d'expertise n'est pas toujours juste et il n'y a pas de raison d'y laisser des plumes quand on est victime !* ». Le rôle des **assureurs** dans la généralisation de cet outil a également beaucoup été mentionné : « *Avant d'investir, les compagnies d'assurance devraient nous accompagner et nous orienter sur le sujet* ».

« HALTE AU FLICAGE ! »

De l'autre côté de la barrière, les partisans du « non » campent sur leurs positions. Les caméras embarquées leur évoquent avant tout une **perte d'intimité** : « *Une voiture doit rester un lieu privé* », regrette un sondé ; « *C'est pénible d'être sous surveillance continuellement* », constate un autre.

Solution intermédiaire, certains internautes recommandent un usage de ces caméras « *uniquement dans des endroits spécifiques ou dangereux* ». Certains vont encore plus loin et souhaiteraient réduire à zéro **la part d'électronique** dans les voitures, jugée dangereuse car provoquant « *un manque d'attention de la route* ».

Pour accéder à l'article, cliquez [ICI](#).

À propos de LeLynx.fr

LeLynx.fr, dirigé par Diane Larramendy, est un comparateur d'assurances en ligne créé en 2010. Le site propose un service de comparaison en toute impartialité des contrats d'assurance auto, santé, 2 roues et habitation. Avec plus de 4 millions d'utilisateurs, LeLynx.fr est aujourd'hui le site de comparaison d'assurances en ligne le plus utilisé en France (*TNS-Sofres, 2015*). La société est la filiale française de Confused.com, société cotée à la bourse de Londres.

Nombre de comparaisons/jour
8 000 +

Comparateur préféré des Français
1er

Economies moyenne/an en auto
221 €

Nombre d'utilisateurs depuis 2010
5 millions +